



Septembre 2021

-

Août 2024

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



**Hôtel de Ville - Place Général de
Gaulle - 76570 PAVILLY**

**Service Education Enfance
Jeunesse**

Tel : 02.32.94.52.12

education-enfance-jeunesse@pavilly.fr

www.pavilly.fr

La ville de PAVILLY agit en corrélation avec l'article 31 de la déclaration des droits de l'enfant :

Article 31 :

1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Présentation de l'organisateur



Organisateur :

Monsieur TIERCE François, Maire.

Garant du projet éducatif au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame MULET, Adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance, de la Réussite Scolaire, du Temps de l'Enfant, de la Jeunesse et de la Famille.

Monsieur BOITEUX Philippe, directeur général des services.

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 4

Pavilly, entre ville et campagne.....	4
Population	5
Scolarisation	6
Familles – Ménages	6
Evaluation du PEDT 2018-2021	7
Etablissements scolaires.....	8
Ecole maternelle - André Marie	8
Ecole maternelle - Francis Yard	9
Ecole Élémentaire - Jean Maillard	10
Ecole Élémentaire Pierre et Marie Curie	11
Ecole Privée Notre-Dame	12
Collège Les Hauts du Saffimbec.....	12
Les structures municipales dédiées à la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse	13
L'accueil de loisirs les 2 rivières.....	13
Le RAD'O.....	14
Multi-accueil Roger Moncel	15
La Maison Pour Tous	16
Les équipements sportifs, culturels et de loisirs	17
Les associations pavillaises.....	18

I- LES OBJECTIFS GENERAUX DE LA VILLE 19

1) Répondre aux besoins spécifiques formulés par l'enfant	19
2) Guider le jeune vers l'accès à la citoyenneté.....	19
3) Eviter toute forme de ségrégation	19
4) Contribuer à l'autonomie de l'enfant	19
5) Contribuer à la responsabilisation de l'enfant.....	20
6) Favoriser le développement harmonieux de l'enfant.....	20
7) Favoriser l'inter parentalité et l'ouverture sur la société	20

II- LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 21

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous 21

Développer une complémentarité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires..... 21

Favoriser l'accès aux outils numériques et nouvelles technologies..... 21

Accompagner l'enfant en fonction de ses besoins..... 21

Favoriser la formation des encadrants..... 22

Favoriser l'apprentissage de la vie quotidienne et de la vie en collectivité dès le plus jeune âge 22

Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous..... 23

Lever les obstacles économiques 23

Développer l'offre culturelle et de loisirs..... 23

Favoriser la découverte et l'apprentissage de langues étrangères 24

Développer l'accès à la lecture et à la documentation 24

Développer l'information, la communication et les relations avec les familles 24

Accroître les actions de développement durable 25

Diminuer le gaspillage alimentaire..... 25

Améliorer le tri des déchets 25

Réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements..... 26

Sensibiliser les enfants à l'écologie et à l'environnement 26

III- COMITE DE PILOTAGE ET EVALUATION 27

Composition du comité de pilotage 27

Evaluation et suivi du projet..... 27

Critères d'évaluation 28

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Pavilly, entre ville et campagne

Pavilly est un joli bourg normand de 6 311 habitants.

De l'avis de tous, c'est une ville agréable qui a su garder le charme de l'héritage des siècles passés (patrimoine historique considérable en centre-ville).

Situé à 22 kilomètres de Rouen et 159 de Paris, le territoire de Pavilly s'étend sur 1 418 hectares.



Pavilly a su préserver son patrimoine. De nombreux sites historiques sont à découvrir au cours de promenades ou de randonnées. Son château du XV^{ème} siècle, son Colombier, sa Chapelle etc. Deux rivières traversent la commune, l'Austreberthe et le Saffimbec, atouts de charme supplémentaires aux airs bucoliques.

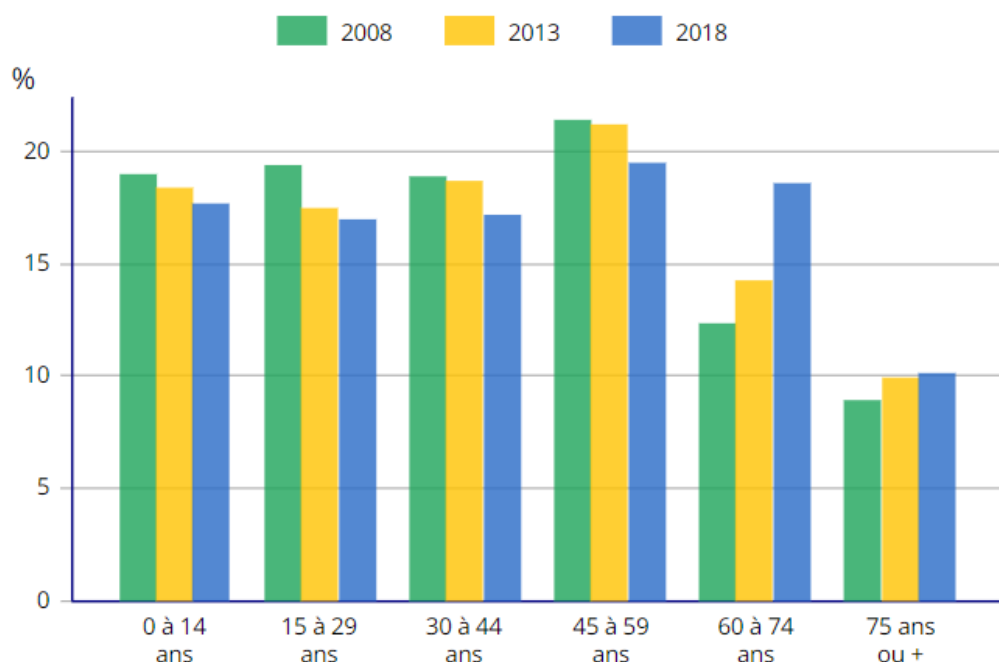
Ville d'art et de tradition, ville sportive, Pavilly se distingue par son patrimoine exceptionnel. Son marché hebdomadaire (un des plus grands de la Région), ses espaces verts valorisés et accueillants (trois fleurs au concours des Villes et Villages Fleuris), son dynamisme culturel reconnu, ses festivals de qualité ainsi que son tissu associatif riche et développé font de Pavilly une ville où il fait bon vivre.

Pavilly et l'Intercommunalité

Pavilly fait partie de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, qui réunit neuf communes (Goupillières, Emanville, Sainte-Austreberthe, Limésy, Villers-Ecalles, Pavilly, Barentin, Blacqueville et Bouville), soit près de 25 306 habitants.

POPULATION

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	6 113	100,0	6 272	100,0	6 260	100,0
0 à 14 ans	1 160	19,0	1 157	18,4	1 105	17,7
15 à 29 ans	1 184	19,4	1 095	17,5	1 061	17,0
30 à 44 ans	1 156	18,9	1 175	18,7	1 075	17,2
45 à 59 ans	1 307	21,4	1 327	21,2	1 219	19,5
60 à 74 ans	760	12,4	897	14,3	1 167	18,6
75 ans ou plus	546	8,9	623	9,9	633	10,1

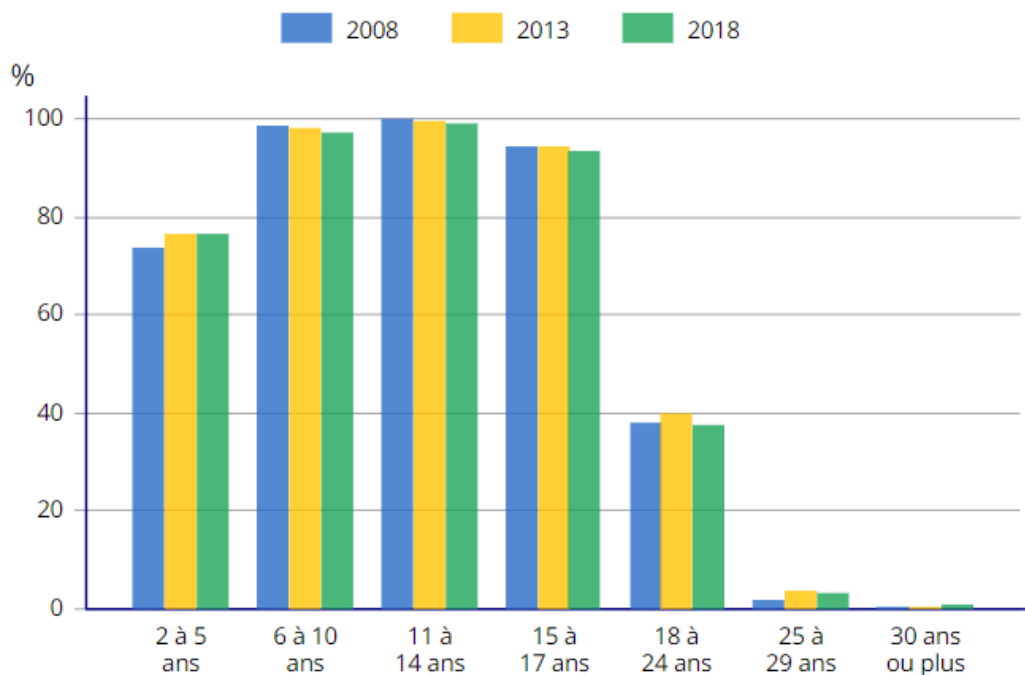


Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	2 315	2 894	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	5	0	0,0	0,2	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	86	41	0,0	4,4	1,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	122	117	0,0	7,4	3,3
Professions intermédiaires	300	340	4,3	22,6	5,0
Employés	208	757	28,3	27,9	6,8
Ouvriers	614	203	12,3	27,7	5,5
Retraités	716	980	0,0	0,2	72,7
Autres personnes sans activité professionnelle	264	457	55,1	9,5	5,5

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	5 039	100,0	5 151	100,0	5 210	100,0
Agriculteurs exploitants	8	0,2	15	0,3	5	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	114	2,3	94	1,8	127	2,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	251	5,0	193	3,7	239	4,6
Professions intermédiaires	636	12,6	721	14,0	640	12,3
Employés	852	16,9	924	17,9	965	18,5
Ouvriers	1 131	22,4	879	17,1	818	15,7
Retraités	1 332	26,4	1 504	29,2	1 696	32,6
Autres personnes sans activité professionnelle	715	14,2	822	15,9	721	13,8

SCOLARISATION

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



FAMILLES – MENAGES

Composition des familles	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 775	100,0	1 793	100,0	1 813	100,0
Couples avec enfant(s)	833	46,9	756	42,1	675	37,3
Familles monoparentales	232	13,1	272	15,2	330	18,2
Hommes seuls avec enfant(s)	39	2,2	40	2,2	56	3,1
Femmes seules avec enfant(s)	192	10,8	232	12,9	274	15,1
Couples sans enfant	711	40,0	766	42,7	807	44,5

Evaluation du PEDT 2018-2021

Le projet éducatif territorial 2018-2021 a fortement été impacté par la crise sanitaire COVID 2019. Cette épidémie et les différents protocoles sanitaires ont perturbé le fonctionnement des établissements scolaires et des services municipaux en raison de la fermeture des établissements et l'annulation, la restriction ou l'adaptation de certaines activités en raison des protocoles sanitaires à respecter.

Les réunions du comité de pilotage n'ont pas pu être organisées comme cela était prévu.

Une enquête en ligne a cependant été proposée aux parents et élèves des 4 écoles publiques de la commune afin d'évaluer les actions mises en place.

Avec un taux de participation d'environ 30 %, les résultats sont dans l'ensemble plutôt positifs.

D'une manière générale, ce sont la qualité des activités proposées, les horaires d'ouvertures, les locaux, le relationnel, la qualité des menus, le rythme de l'enfant qui ont été évalués.

Synthèse des résultats de l'enquête :

	Satisfaction des parents
Accueil périscolaire	94,4 %
Accueil extrascolaire	94,6%
Restauration scolaire	82,7 %
Etablissements scolaires	78 %

Satisfaction des enfants			
Aimes-tu participer aux activités périscolaires ?	0%	8%	92%
Aimes-tu participer aux activités extrascolaires ?	1,9%	8,6%	89,5%
As-tu suffisamment de choix parmi les activités proposées ?	0%	13,5%	86,5%
Es-tu satisfait de la manière de t'inscrire aux activités ?	3,5%	13,3%	83,2%
Aimes-tu les repas à thèmes ?	2,6%	13%	84,3%
Est-ce que les locaux te conviennent ?	0,9%	10,3%	88,9%
Est-ce que le matériel des activités te convient ?	0%	7,6%	92,4%
Es-tu satisfait des goûters servis au centre de loisirs ?	4,7%	10,4%	84,9%
Es-tu content de tes relations avec les animateurs du périscolaire ?	1,8%	4,5%	93,6%
Es-tu content de tes relations avec le personnel de cantine ?	0%	20%	80%

L'information et la communication avec les familles est satisfaisante à 76%.

L'enquête révèle cependant que les dispositifs municipaux ne sont pas bien connus par une grande partie des parents.

L'ensemble des résultats de l'enquête est disponible sur le site internet de la commune.

Etablissements scolaires



ECOLE MATERNELLE - ANDRE MARIE

Rue du Val de l'Esne – 76570 Pavilly

Tél. 02 35 91 03 85

Directrice : Madame Gwenaëlle AVENEL

Nombre d'élèves rentrée 2021-2022 : 88

Organisation des horaires :

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis	
Accueil périscolaire	7h30 – 8h25
Accueil matin	8h25 - 8h35
Enseignement	8h35 - 11h35
Restauration	11h35 - 13h25
Accueil après-midi	13h25 - 13h35
Enseignement	13h35 - 16h35
Accueil périscolaire	16h35 - 18h30

Mercredis	
Accueil péricentre	7h30 – 8h25
Centre de loisirs	8h25 - 8h35
Restauration	11h35 - 13h25
Centre de loisirs	13h25 - 13h35
Accueil péricentre	16h35 - 18h30

Objectifs du projet d'école 2020-2025 :

AXE 1 : PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE

Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : Garantir les fondamentaux

- Enrichir le vocabulaire des élèves
- Prendre plus souvent la parole
- S'exprimer avec une syntaxe plus complète
- Développer des outils et des progressions pour travailler le langage suite au plan français auquel nous avons participé durant l'année scolaire 2020-2021

AXE 2 : DES HORIZONS ÉLARGIS POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR

Assurer une offre artistique, scientifique et internationale à l'ensemble des écoles et établissements du territoire normand.

- Découvrir des artistes locaux
- Découvrir les sonorités des autres langues, des cultures différentes
- Prendre appui sur les expositions se déroulant au colombier
- Découvrir des albums dans d'autres langues

AXE 3 : DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES

Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'école.

- Renforcer les relations avec les familles
- Les élèves viennent à l'école avec plaisir
- Développer le sentiment de bien-être, de sécurité à l'école
- Multiplier les occasions pour que les parents participent
- Changer le regard des parents vis-à-vis de l'école
- Faire prendre du recul aux parents par rapport à leur vécu.



ECOLE MATERNELLE - FRANCIS YARD

Avenue Jules Siegfried – 76570 Pavilly

Tél. 02 35 91 19 50

Directrice : Madame POSSELT Fabienne

Nombre d'élèves rentrée 2021-2022 : 92

Organisation des horaires :

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis	
Accueil périscolaire	7h30 – 8h25
Accueil matin	8h25 - 8h35
Enseignement	8h35 - 11h35
Restauration	11h35 - 13h25
Accueil après-midi	13h25 - 13h35
Enseignement	13h35 - 16h35
Accueil périscolaire	16h35 - 18h30

Mercredis	
Accueil péricentre	7h30 – 8h25
Centre de loisirs	8h25 - 8h35
Restauration	11h35 - 13h25
Centre de loisirs	13h25 - 13h35
Accueil péricentre	16h35 - 18h30

Objectifs du projet d'école 2020-2025 :

AXE 1 : PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE

Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : Garantir les fondamentaux

- S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis.
- Pratiquer divers usages du langage oral : raconter, décrire, évoquer, expliquer, questionner, proposer des solutions, discuter un point de vue.
- Comprendre des textes écrits sans autre aide que le langage entendu.

AXE 2 : DES HORIZONS ÉLARGIS POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR

Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

- Ecouter, aider, coopérer, demander de l'aide.
- Eprouver de la confiance en soi, contrôler ses émotions.
- Respecter les autres et respecter les règles de la vie commune.

AXE 3 : DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES

Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'école.

- Commencer à comprendre ses émotions et les auto-réguler, commencer à s'adapter aux situations.
- Commencer à développer des compétences de gestion des relations : communication, gestion de conflits, entraide, travail en groupe.
- Commencer à détecter et comprendre les émotions d'autrui et à y réagir (empathie).



ECOLE ELEMENTAIRE - JEAN MAILLARD

15 rue Aristide Briand – 76570 Pavilly

Tél. 02 35 91 80 47

Directeur : Monsieur Arnaud SCHILLIGER

Nombre d'élèves rentrée 2021-2022 : 139

Organisation des horaires :

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis	
Accueil périscolaire	7h30 – 8h35
Accueil matin	8h35 - 8h45
Enseignement	8h45 - 11h45
Restauration	11h45 - 13h35
Accueil après-midi	13h35 - 13h45
Enseignement	13h45 - 16h45
Accueil périscolaire	16h45 - 18h30

Mercredis	
Accueil péricentre	7h30 – 8h25
Centre de loisirs	8h25 - 8h35
Restauration	11h35 - 13h25
Centre de loisirs	13h25 - 13h35
Accueil péricentre	16h35 - 18h30

Objectifs du projet d'école 2020-2025 :

AXE 1 : PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE

Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : Garantir les fondamentaux

Réduire les écarts de réussite liés aux inégalités et territoriales

- Acquisition des compétences de fin de cycle pour chaque fin de cycle, et de compétences de fin de cycle 2 pour tous à minima.
- Prendre confiance en soi et progresser pour atteindre les compétences requises.

AXE 2 : DES HORIZONS ÉLARGIS POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR

Préparer aux formations et aux métiers de demain.

Assurer une offre artistique, scientifique et internationale à l'ensemble des écoles et établissements du territoire normand.

Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

- Développement de l'autonomie, de l'entraide.
- Respect effectif des règles données.
- Acceptation des différences de chacun.
- Développer une attitude citoyenne au sein de l'école et en dehors.

AXE 3 : DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES

Développer des politiques éducatives territorialisées au service du parcours et de la mobilité des élèves.

Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'école.

- Meilleure compréhension de son rôle d'élève / du rôle de l'école
- Mettre du lien entre deux environnements fondamentaux pour l'enfant : l'école et sa famille.
- Développement de l'entraide entre pairs / accepter autrui
- Capacité d'attention accrue
- Développer de l'intérêt à des activités menées dans le cadre d'un échange inter-degré.



ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MARIE CURIE

7 rue de la Vierge – 76570 Pavilly

Tél. 02 35 91 22 38

Directrice : Madame Blandine VINCENT

Nombre d'élèves rentrée 2021-2022 : 182

Organisation des horaires :

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis	
Accueil périscolaire	7h30 – 8h35
Accueil matin	8h35 - 8h45
Enseignement	8h45 - 11h45
Restauration	11h45 - 13h35
Accueil après-midi	13h35 - 13h45
Enseignement	13h45 - 16h45
Accueil périscolaire	16h45 - 18h30

Mercredis	
Accueil péricentre	7h30 – 8h25
Centre de loisirs	8h25 - 8h35
Restauration	11h35 - 13h25
Centre de loisirs	13h25 - 13h35
Accueil péricentre	16h35 - 18h30

Objectifs du projet d'école 2020-2025 (en attente de validation par l'Education Nationale) :

AXE 1 : PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE

Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : Garantir les fondamentaux

Développer les compétences du XXI^e siècle

Réduire les écarts de réussite liés aux inégalités et territoriales

- Améliorer les compétences de lecteur
- Comprendre des textes lus, des documents, des images et les interpréter
- Améliorer les compétences d'écriture
- Utiliser efficacement le matériel numérique et les logiciels pédagogiques au service des apprentissages langagiers
- Proposer des activités pédagogiques différenciées en fonction des besoins des élèves

AXE 2 : DES HORIZONS ÉLARGIS POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR

Préparer aux formations et aux métiers de demain.

Assurer une offre artistique, scientifique et internationale à l'ensemble des écoles et établissements du territoire normand.

Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

- Savoir être piéton et savoir rouler à vélo dans le respect des règles du code de la route
- Utiliser les outils numériques à bon escient en ayant conscience des dangers
- Être sensible au tri des déchets, au gaspillage alimentaire

AXE 3 : DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES

Développer des politiques éducatives territorialisées au service du parcours et de la mobilité des élèves.

Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'école.

Soutenir le développement professionnel des acteurs.

- Développer l'écocitoyenneté des élèves à travers une approche participative de gestion d'une aire terrestre éducative.
- Faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection de l'environnement
- Permettre une continuité accrue entre la maternelle et l'élémentaire sur la base de projets communs permettant des interactions entre les élèves des 2 écoles et du collège.

Autres établissements scolaires :



ÉCOLE PRIVEE NOTRE-DAME

9 rue Aristide Briand – 76570 Pavilly

Tél. 02 35 91 20 76

Directeur : Madame Mélanie SIMONOT Nombre d'élèves rentrée 2021-2022: 134



COLLEGE LES HAUTS DU SAFFIMBEC

6 rue Maurice Genevoix – 76570 Pavilly

Tél. 02 35 91 01 65

Principal : Monsieur CARON Sylvain

Nombre d'élèves rentrée 2021-2022: 487

Les structures municipales dédiées à la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse

L'ACCUEIL DE LOISIRS LES 2 RIVIERES

L'accueil de loisirs est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et labellisé Plan Mercredi.



Accueil Périscolaire

Un accueil périscolaire est mis en place pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles.

Horaires d'ouvertures	Matin	Soir
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7h30 – 8h30	16h30 – 18h30
Mercredi	7h30 – 18h30	

Sur le temps d'accueil du soir, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs avec l'aide des animateurs.

A chaque période scolaire, un thème détermine les activités proposées par les animateurs et guide ainsi le projet pédagogique de l'accueil.

Accueil Extrascolaire

Cet accueil est ouvert aux enfants âgés de 4 à 10 ans pendant toutes les vacances scolaires, du lundi au vendredi.

Horaires d'ouverture	Garderie Matin	Matin	Repas	Après-midi	Garderie Soir
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	7h30 8h30	8h30 12h00	12h00 13h30	13h30 17h00	17h00 18h30

Les intentions pédagogiques :

Permettre à l'enfant d'être ACTEUR de ses loisirs éducatifs.

- LAISSER L'ENFANT AGIR
- PRENDRE EN COMPTE L'AVIS DE L'ENFANT
- REPONDRE AUX BESOINS ET ENVIES DE L'ENFANT

Favoriser l'apprentissage de la vie quotidienne.

- APPRENDRE A GERER SON RYTHME
- APPRENDRE A VIVRE EN GROUPE / FAVORISER L'ENTRAIDE
- APPRENDRE A ETRE / RESTER PROPRE
- DECOUVRIR DE NOUVELLES CHOSES

Favoriser l'inter-parentalité et la communication avec les familles.

Viser la réussite scolaire pour tous.

LE RAD'O

La structure est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Elle était dédiée à la tranche d'âges préados (11-13 ans) de l'accueil extrascolaire et à l'accueil de jeunes 14-17 ans avant la crise sanitaire COVID.

Depuis celle-ci, l'accueil de jeunes 14-17 ans n'a pas rouvert ses portes.

La fréquentation de cet accueil était très limitée et les inscrits avaient principalement 14/15 ans.

Un nouveau fonctionnement accueil de loisirs 11-15 ans a été testé durant les vacances scolaires depuis l'été 2021.



<u>Horaires d'ouverture</u>	Matin	Repas	Après-midi
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	8h30 12h00	12h00 13h30	13h30 17h00

Les intentions pédagogiques :

Favoriser la responsabilisation, le développement personnel et la participation du jeune

- PERMETTRE AU JEUNE D'ÊTRE ACTEUR DE SES LOISIRS
- PROPOSER UN CADRE PERMETTANT AU JEUNE DE S'ÉPANOUIR
- INCITER LE JEUNE À MENER DES PROJETS

Favoriser le bien vivre ensemble et l'ouverture sur le monde

- PARTICIPER À LA VIE EN COLLECTIVITÉ
- METTRE EN PLACE DIFFÉRENTS TEMPS ET MOYENS D'EXPRESSION
- PERMETTRE L'ACCUEIL DE TOUS ET EVITER TOUTE FORME DE SÉGRÉGATION

MULTI-ACCUEIL ROGER MONCEL

Le Multi-Accueil Roger Moncel est une structure d'une capacité de 15 places, accueillant les enfants âgés de 2 mois et demi à 5 ans révolus.

La structure offre deux types d'accueil : occasionnel ou régulier. Elle n'est pas uniquement un mode de garde, mais offre à l'enfant un lieu éducatif, un lieu de vie et de joie, ouvert à la diversité et la différence, qui laisse place à la fantaisie, la spontanéité, l'humour et la convivialité. Un lieu où l'enfant vit sa vie d'enfant et construit sa personnalité au travers du jeu et du plaisir de jouer.

Les valeurs constituent le socle idéologique de l'action au sein de la structure.



L'équipe pluridisciplinaire met en avant trois valeurs qui sont :

- **Le respect**

Respecter, c'est pouvoir être à l'écoute de tous les points de vue, d'opinions ou de personnalités différents.

Respecter l'histoire de chacun dans son développement, dans sa différence.

C'est aussi être à l'écoute du rythme des enfants.

- **« Le vivre ensemble »**

Cultiver le bien vivre ensemble c'est verbaliser les règles et les interdits de la vie collective et apprendre à l'enfant à se familiariser avec son environnement.

Amener l'enfant à trouver sa place en tant que personne dans le groupe d'enfants d'âges différents.

C'est aussi l'importance de la congruence au sein de l'équipe.

- **La Bienveillance**

Garantir une sécurité affective et physique pour l'enfant.

Accompagner l'enfant dans ses émotions et les respecter.

Valoriser l'enfant dans ses apprentissages, son autonomie et développer son estime de soi.

Ces valeurs animent notre projet éducatif et nous orientent vers les intentions suivantes :

- Accueillir chaque enfant et sa famille dans le respect et sans jugement.
- Aider l'enfant à bien grandir et lui permettre de s'épanouir dans un groupe.

LA MAISON POUR TOUS

La Maison Pour Tous accueille les bureaux du service jeunesse et dispose de différentes salles :

- 1 salle de réunion
- 1 salle d'activité
- 1 salle polyvalente type gradins (56 places)
- 1 espace multimédia

Ces locaux peuvent être mis à disposition des associations et utilisés pour les activités de la commune.



Activités proposées :

- **Bourses Initiatives Jeunes Pavillais**

Dispositif permettant de financer une activité culturelle ou sportive.

Conditions : Résider à Pavilly - avoir entre 4 et 19 ans sous condition de ressources - réaliser une contrepartie.

Ce dispositif remplace le Contrat Partenaires Jeunes

- **Ateliers Créatifs**

Activités de Loisirs Créatifs destinées aux familles pavillaises un mercredi par mois.

(Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un adulte. À partir de 5 ans.)

- **Espace Multimédia**

Salle informatique de 12 ordinateurs avec accès Internet, logiciels bureautique, jeux divers, cours d'initiation informatique et aide aux démarches administratives dématérialisées.

- **Conseil Municipal Enfants**

Le CME fonctionne comme le conseil municipal des adultes et comprend 29 conseillers, élus pour deux ans en CM1 et CM2.

Les jeunes conseillers sont répartis dans 5 groupes de travail et se réunissent une fois par mois à la Maison Pour Tous pour préparer des projets.

- **Faites du Sport**

Dispositif permettant l'ouverture des installations sportives pendant les vacances scolaires *(Sauf Noël et été)* afin de proposer, en partenariat avec les associations sportives pavillaises, une pratique sportive diversifiée et gratuite.

- **Vacances animées**

Ce dispositif propose des activités gratuites, ouvertes à tous, comme des ateliers créatifs, des jeux de société, des ateliers nature, des initiations sportives...

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

SPORT

Complexe sportif de la Viardière

- 1 Club house
- 3 Courts de tennis couverts en résine
- 2 Courts de tennis extérieurs en résine
- 1 Mur d'entraînement
- 1 Terrain de pétanque
- 1 Salle de tennis de table
- 1 Court de Squash
- 1 Aire de tir à l'arc



Stade Lucien Lecuyer

- 1 terrain d'honneur en gazon synthétique
- 2 terrains annexes en gazon naturel

Gymnase rue VADET

Salle polyvalente Bouchez et Quesnay

Salles du Cogétéma

- 2 dojos
- 1 salle de gym
- 1 salle multiactivités
- 1 salle de tir à l'arc

CULTURE

Halle aux grains

Salle de spectacle de 327 places accueillant concerts et spectacles variés.

Le colombier

Salle d'exposition

LOISIRS

Skate Park

Terrains multisports

Parc urbain



Les associations pavillaises

Culture et loisirs : 30

Solidarité : 15

Sport : 16

Seniors : 3

Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique et de Danse de Barentin / Pavilly

Ecole de Musique

- Cours d'instruments : Flûte à bec, Flûte traversière, Clarinette, Trompette, Trombone, Saxophone, Basson, Violon, Violoncelle, Guitare, Piano, Batterie
- Eveil musical
- Chorale, ensembles instrumentaux, orchestre à cordes ou d'harmonie.
- Nombreux échanges dans le cadre de jumelages (Angleterre, Allemagne, Pologne, Canada)

Ecole de Danse

- Cours de Danse classique et de Modern'Jazz - Eveil dès l'âge de 6 ans.

I- LES OBJECTIFS GENERAUX DE LA VILLE

FINALITE :

Permettre aux jeunes pavillais d'aujourd'hui, dans une société démocratique, de devenir des hommes et des femmes les plus libres et les plus responsables possibles.

1) Répondre aux besoins spécifiques formulés par l'enfant

Les activités proposées sont à caractère ludique, le jeune y adhère volontairement et doit s'y sentir bien. Elles sont adaptées à ses capacités et à ses attentes. Le choix de l'enfant est une notion primordiale qui doit être prise en compte par les équipes d'animation.

2) Guider le jeune vers l'accès à la citoyenneté

Afin d'amener le jeune à connaître ses droits et ses devoirs au sein de la structure qui lui est réservée, le règlement intérieur doit lui être communiqué. De plus des règles de vie seront établies en concertation avec les équipes d'animation.

Le respect de l'équipe d'animation, du matériel et de son environnement devra être mis en avant.

3) Eviter toute forme de ségrégation

Qu'elle soit ethnique, religieuse ou culturelle, la ségrégation ne devra pas s'inscrire dans la vie de nos accueils de loisirs. Chaque enfant devra être accueilli de la même manière et devra pouvoir bénéficier des mêmes loisirs.

4) Contribuer à l'autonomie de l'enfant

Les animateurs favorisent sa capacité à « faire seul » et non « à la place ». Certaines activités proposées devront permettre à l'enfant de pratiquer et de s'amuser seul.

Chez le public adolescent, le jeune prend conscience de sa valeur en réalisant un projet jusqu'à son terme (élaboration, développement, aboutissement) et acquiert ainsi un esprit de persévérance.

5) Contribuer à la responsabilisation de l'enfant

Amener le jeune à prendre des responsabilités, être capable de prendre une décision seul ou en groupe, en rapport avec ses dires, avec ses actes...

Les animateurs pourront lui confier, avec son consentement, des tâches précises, l'impliquer dans l'organisation et la préparation des activités et des sorties.

6) Favoriser le développement harmonieux de l'enfant

Lui faire découvrir différents aspects de son patrimoine, enrichir ses références artistiques et culturelles, développer son sens esthétique, manifester son besoin de créer.

Lors de sorties ou de séjours nature, intéresser le jeune aux spécificités de la vie locale, à celles du monde animal et végétal.

Enfin, pour assouvir son besoin de se dépenser, lui faire prendre conscience de son corps par le biais d'activités physiques et sportives diversifiées.

7) Favoriser l'inter parentalité et l'ouverture sur la société

a) Le lien avec les familles

La famille est un élément clé dans la vie de nos structures de jeunes et tout comme l'enfant, elle doit être au cœur des projets de celles-ci.

Les structures devront permettre l'accueil des familles avec des moments qui leur sont consacrés. Les directeurs des accueils de loisirs devront informer les parents du déroulement du séjour ou de la session. Les projets éducatifs et pédagogiques seront à disposition des familles dans chaque structure.

Les familles doivent être invitées et associées pour vivre, partager les joies de leurs enfants. Pour cela, l'équipe d'animation doit créer des occasions de rencontres conviviales et festives (expositions, spectacles, journées portes ouvertes), soit dans les structures, soit à l'extérieur de celles-ci (participation à des manifestations, à des sorties).

Des rencontres sont programmées avec les familles : réunion d'informations, partage de moments festifs : Noël, carnaval et fête de fin d'année.

b) L'ouverture sur la société

La structure accueillante ne doit pas être « une société dans la société » fermée sur elle-même. L'accent est mis sur l'interaction avec l'extérieur en favorisant des rencontres avec les habitants, les associations et les commerçants pavillais mais aussi en organisant des échanges avec d'autres jeunes des villes alentours.

II- LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

GARANTIR LA CONTINUITE EDUCATIVE ET VISER LA REUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures multi-accueil, périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge. Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs.

La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

DEVELOPPER UNE COMPLEMENTARITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

- Articuler des projets des accueils collectifs de mineurs avec les projets d'école
- Partager avec les équipes enseignantes des informations / difficultés rencontrées avec les familles et enfants communes aux institutions.
- Organiser des réunions entre directeurs et responsables des services municipaux
- Assister et participer aux conseils d'écoles

FAVORISER L'ACCES AUX OUTILS NUMERIQUES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Accompagner l'école du numérique par la mise à disposition d'équipements dans les établissements scolaires
- Proposer des ateliers multimédias complémentaires par le biais des accueils de loisirs et l'espace multimédia de la Maison Pour Tous

ACCOMPAGNER L'ENFANT EN FONCTION DE SES BESOINS

- Activités pédagogiques complémentaires sur le temps du midi
- Aide aux devoirs au sein de l'accueil périscolaire du soir
- Proposer des activités en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances. (*COMMUNIQUER, PENSER, METHODE ET OUTILS POUR APPRENDRE...*)
- Continuer l'accueil du réseau RASED dans les locaux de la commune
- Maintenir l'accueil de la classe ITEP
- Organiser des rencontres de liaison entre établissements scolaires (GS / CP, CM2 / collège) et entre structure petite enfance et écoles maternelles
- Adapter l'accueil afin que chaque enfant puisse être accueilli dans les établissements scolaires ou les structures municipales
- Respecter la santé, les régimes et allergies des enfants
- Maintenir l'accueil des enfants en situation de handicap

FAVORISER LA FORMATION DES ENCADRANTS

- Evaluer les compétences et établir un plan de formation pour les agents municipaux
- Mise à disposition des locaux scolaires à l'inspection académique pour la formation des enseignants
- Prévoir des temps de préparation et d'analyse des pratiques professionnelles
- Développer un réseau de partenaires (PMI, CAF, DDCS, Education Nationale, CMS...)

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DE LA VIE EN COLLECTIVITE DES LE PLUS JEUNE AGE

- Proposer d'accueillir les enfants de 2 ans en classe de toute petite section
- Proposer différents types d'accueil dans les structures municipales (demi-journée, journée, accueil régulier, occasionnel...)
- Apprendre à vivre en groupe
- Apprendre à être et rester propre
- Sensibiliser les enfants au respect, au vivre ensemble et à la bienveillance
- Favoriser la socialisation (entraide, vie de groupe)
- Transmettre à l'enfant des notions d'hygiène
- Créer des échanges enfants/enfants, encadrants/enfants
- Accompagner l'enfant pour développer son autonomie
- Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme
- Accompagner spécifiquement la petite enfance durant le temps de restauration

Durant le repas, le personnel encadrant déjeune à table avec les enfants. L'adulte est un modèle pour l'enfant. Il doit avoir un langage correct et calme tout en maintenant son autorité. L'adulte doit avoir une tenue correcte.

Le repas est un moment privilégié pour apprendre certaines règles :

 - Lavage des mains avant et après le repas
 - Bien se tenir à table
 - Respecter la nourriture
 - Responsabiliser les enfants dans certaines tâches comme distribuer le pain, les fruits ou desservir les couverts, les serviettes...
 - Favoriser l'autonomie des plus petits en proposant des plateaux repas dès l'âge de 18 mois
 - Inviter l'enfant à être acteur de son alimentation et à faire seul

FAVORISER L'ACCES A L'OFFRE EDUCATIVE, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS POUR TOUS

L'objectif de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques.

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, en fonction des quotients familiaux et par des aides financières aux familles les plus en difficulté.

Mais les obstacles peuvent également être de nature physique, sociale et culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont ainsi recherchées. Les investissements sur les différents locaux de l'espace éducatif et notamment la rénovation des locaux visent à garantir leur accessibilité à tous.

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes.

Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans les structures d'accueil collectif. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

L'organisation des temps éducatifs doit être la même dans toutes les écoles pavillaises afin que chaque élève puisse bénéficier d'une qualité d'accueil identique.

LEVER LES OBSTACLES ECONOMIQUES

- Maintien des tarifs modulés en fonction des ressources
- Maintien des dispositifs d'aides et découvertes (Faites du sport, BIJP)
- Gratuité des activités proposées sur le temps du midi

DEVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

- Proposer des spectacles dédiés aux enfants dans le programme culturel communal
- Mettre en place des résidences d'artistes dans les établissements scolaires
- Poursuivre les mises à disposition de la Halle aux Grains ou de la Maison Pour Tous pour des spectacles ou représentations et du Colombier pour l'exposition Départementale des Arts visuels
- Développer les activités familles (vacances animées, conférences, animations ados...)
- Inciter les projets du Conseil Municipal Enfants vers la culture, les loisirs et l'intergénérationnel
- Proposer des ateliers sur le temps du midi sur différents thèmes : science et culture, expression manuelle et technique, expression corporelle, sport...
- Organiser l'intervention d'associations sportives sur le temps du midi

- Organiser des repas à thèmes
- Organiser des groupes de travail sur l'aménagement des cours de récréation
- Proposer des ateliers jeux de société sur le temps scolaire
- Participer aux événements nationaux et projets académiques
(La grande lessive / semaine du Goût / Prix Renard'eau / Rallye Maths, Lecture / Semaine ELA / Ecole et cinéma, semaine nationale de la petite enfance...)
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs (laisser l'enfant agir, prendre en compte son avis)
- Proposer des activités diversifiées et variées dans les structures multi-accueil et accueil de loisirs (manipulation, manuelles, éveil, expression, motricité, sport...)
- Poursuivre l'animation Récréajeux
- Organiser des sorties pédagogiques sur le temps scolaire et extrascolaire
- Organiser des classes de découverte
- Organiser des séjours de vacances
- Pérenniser l'accueil de loisirs 11-15 ans en remplacement de l'accueil de jeunes
- Prévoir l'agrandissement du centre de loisirs Les 2 Rivières dans le cadre du Plan Mercredi
- Poursuivre la création du parc urbain

FAVORISER LA DECOUVERTE ET L'APPRENTISSAGE DE LANGUES ETRANGERES

- Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif Accueil Langues (animations en anglais sur le temps du midi et dans les accueils de loisirs)
- Développer la sensibilisation aux sonorités des autres langues dans le cadre scolaire (Achat de méthode dédiée à l'apprentissage de la langue anglaise, comptines en langues étrangères...)

DEVELOPPER L'ACCES A LA LECTURE ET A LA DOCUMENTATION

- Organiser des ateliers au sein des bibliothèques des écoles
- Organiser des ventes de livres dans les établissements scolaires (« Un livre, un enfant »)
- Permettre aux enfants d'avoir accès à l'actualité via un abonnement presse hebdomadaire dans les accueils de loisirs.
- Participer aux événements nationaux et projets académiques (Prix Renard'eau / Rallye lecture / Semaine ELA ...)
- Organiser des sorties à la médiathèque
- Poursuivre le partenariat avec la Bibliothèque pour tous dans les accueils de loisirs
- Programmer l'intervention de l'association « Lire et faire lire »

DEVELOPPER L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

- Mettre en place un nouveau portail familles donnant accès à plus d'informations et à une rubrique actualités
- Proposer un nouveau site Internet et une application mobile
- Mettre en place des ENT (Espaces Numériques de Travail) dans les établissements scolaires (Beneylu School, Klassy...)
- Elaborer un guide de la jeunesse
- Faire participer les parents à la tenue d'ateliers
- Proposer plus d'activités dédiées à la famille
- Proposer des échanges et des conférences dédiés aux parents

ACCROITRE LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Pavilly Fort et Vert »

La commune est très impliquée dans le développement durable et les actions déjà mises en place ne cessent d'augmenter : récolte des bouchons plastique et liège, extinction de l'éclairage public la nuit, remplacement du parc automobile par des véhicules propres (électriques, hybrides), création d'un parc urbain, lutte contre les mégots, audit énergétique des bâtiments, opérations de nettoyage forêt et rivières avec les habitants...

Des démarches avaient déjà été entreprises lors du précédent PEDT pour la restauration scolaire avec l'adhésion à l'association « Les défis ruraux » qui a permis d'intégrer dans les assiettes plus de produits locaux et BIO. Une étude avait aussi été initiée pour mesurer le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.

La commune souhaite accroître les actions de développement durable notamment en proposant un service de restauration de qualité et éco-responsable, en améliorant la gestion des déchets et en travaillant sur l'écomobilité scolaire.

DIMINUER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Éduquer le goût alimentaire, éveiller la curiosité et le plaisir de manger à travers une découverte progressive d'aliments variés, une ouverture aux diversités de traditions culinaires, une invitation par le personnel et des ateliers thématiques à la découverte sensorielle des aliments.
- Proposer différentes animations régulières à thèmes, telles que la semaine du goût, la découverte de certains aliments, repas de Noël ou de fin d'année...
- Analyser le gaspillage alimentaire grâce à la mise en place de tables de tri connectées
- Encourager l'enfant à vider son assiette complètement en ne servant que des petites quantités
- Apprendre aux enfants à manger de tout (gouter tous les plats même en petite quantité)
- Proposer une présentation des menus plus claire et plus explicite

AMELIORER LE TRI DES DECHETS

- Mettre en place des tables de tri dans les écoles élémentaires et des chariots de tri dans les écoles maternelles
- Généraliser la fabrication des repas maison pour réduire les emballages
- Participer à des actions et projets avec le SMEDAR
- Méthaniser les déchets végétaux avec TERRALEO
- Equiper les établissements communaux de corbeilles de tri
- Mise en place du tri des barquettes alimentaires pour le recyclage au multi-accueil

REDUIRE LES EMISSIONS DE CO2 LIEES AUX DEPLACEMENTS

- Former les élèves au permis piétons
- Privilégier les produits locaux et circuits courts dans le cadre du marché denrées alimentaires
- Mettre en œuvre le programme MOBY sur l'éco mobilité scolaire

SENSIBILISER LES ENFANTS A L'ECOLOGIE ET A L'ENVIRONNEMENT

- Créer des jardins pédagogiques dans le parc urbain
- Réaliser des carrés potagers dans les écoles
- Mettre en place et gérer une Aire Terrestre Ecologique avec le CERT (Centre Eau Risque et Territoire)
- Inciter les projets du Conseil Municipal Enfants vers des actions citoyennes et solidaires
- Organiser des opérations de ramassage de déchets dans la commune dans le cadre de l'accueil de loisirs

III- COMITE DE PILOTAGE ET EVALUATION

Composition du comité de pilotage

Les membres du comité de pilotage suivront la mise en œuvre du PEDT et valideront les objectifs et décisions prises pour le développement du projet.

Le comité de pilotage est constitué des membres suivants :

Elus :

Maire

Maire Adjointe chargée de la Petite Enfance, de la Réussite Scolaire, du Temps de l'Enfant, de la Jeunesse et de la Famille

2 élus du Conseil Municipal des Enfants par école (un CM1 et un CM2)

Personnel communal :

Directeur Général des Services

Coordinateur Education Enfance Jeunesse

Responsable Cuisine

Responsable ATSEM

Responsable Multiaccueil

Responsable Enfance

Secrétaire Service scolaire

Animateur référent périscolaire

Animateur référent Ateliers du midi

1 agent de restauration par école

Ecoles :

Directeur de chaque école publique

2 délégués de parents d'élèves par école

Représentants du Comité Départemental de l'Education Nationale

Evaluation et suivi du projet

L'évaluation du PEDT est le moment de prendre du recul sur les mesures décidées et mises en place afin de juger de leur bonne marche et de l'opportunité de proposer des pistes d'amélioration. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoins de la population. Cette évaluation permet également de préparer le renouvellement du PEDT, en l'état ou bien après réorientation et de communiquer autour de l'avancée et des résultats de la démarche auprès des partenaires et des bénéficiaires.

Le suivi sera effectué tous les deux mois par le comité de vigilance et de suivi composé de la manière suivante :

- Maire Adjointe chargée de la Petite Enfance, de la Réussite Scolaire, du Temps de l'Enfant, de la Jeunesse et de la Famille.
- Directeur Général des Services
- Coordinateur Education Enfance Jeunesse
- Responsable Cuisine
- Responsable ATSEM
- Responsable Multi-accueil
- Directeur de chaque école publique
- Secrétaire Service scolaire

Le comité de pilotage sera réuni 1 fois par année scolaire.

Des enquêtes de satisfaction seront réalisées auprès des parents et des enfants.

Critères d'évaluation

Ce temps d'analyse critique doit permettre de faire un bilan quantitatif et qualitatif du PEDT et porte sur plusieurs aspects :

- Pertinence du modèle mis en place
- Efficacité et atteinte des objectifs définis
- Impacts directs et indirects, positifs et négatifs

Plusieurs indicateurs pourront être mis en place, dont certains ont vocation à être suivis sur le plus long terme et de façon continue. En voici quelques exemples :

Pertinence

- Satisfaction des parents, enfants et animateurs sur les conditions matérielles et pédagogiques en place ...

Efficacité

- Nombre d'enfants inscrits
- Ratio participants/ensemble des enfants
- Qualité de l'accueil et de l'animation
- Evaluation de l'implication des enfants dans les activités par les animateurs
- Nombre d'absences constatées de l'enfant aux activités nécessitant pourtant un engagement de long terme
- Satisfaction des parents sur l'articulation des activités entre elles et avec les temps scolaires ...

Impact

- Changements comportementaux éventuellement observés par les animateurs et les parents
- Difficultés d'encadrement ou d'enseignement constatées
- Impacts observés en termes de fatigue de l'enfant, de résultats scolaires
- Fréquentation des activités par tranches d'âge
- Ressenti des enfants sur l'impact des activités en termes d'apprentissage et d'épanouissement ...

Date	Instance	Représentant	Avis
21/10/2021	Conseil d'école Jean Maillard	Monsieur SCHILLIGER	Favorable
19/10/2021	Conseil d'école André Marie	Madame AVENEL	Favorable
21/10/2021	Conseil d'école Pierre et Marie Curie	Madame VINCENT	Favorable
18/10/2021	Conseil d'école Francis Yard	Madame POSSELT	Favorable
16/12/2021	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	Commission	Favorable
	Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports		
20/12/2021	Conseil municipal		Favorable